

Fiche d'inscription aux sorties «LOISIRS JUNIORS» pour les 8-13 ans

Modalités d'inscription : Merci de renvoyer le dossier d'inscription (fiche d'inscription, fiche sanitaire, autotisation de droit à l'image et règlement*) complété et signé, à l'adresse postale suivante :

Communauté de Communes Retz-en-Valois
9 rue Marx Dormoy
02600 Villers-Cotterêts

Merci d'indiquer sur l'enveloppe la mention : **SORTIE LOISIRS JEUNESSE**. Vous avez aussi la possibilité de le déposer à l'antenne de Vic-sur-Aisne située au 2 et 4 rue Saint-Christophe.

* Le règlement peut s'effectuer :

- soit par chèque à l'ordre du trésor public
- soit par espèces uniquement à l'antenne de Vic-sur-Aisne au 2/4 rue Saint-Christophe 02290 Vic-sur-Aisne (horaire du secrétariat enfance-jeunesse du lundi au vendredi de 8h30 à 12h)

Les inscriptions se feront par ordre d'arrivée du dossier, téléchargeable sur le site de la CCRV, en fonction du nombre de places disponibles par sortie : www.cc-retz-en-valois.fr. Une autorisation parentale vous sera ensuite adressée, à nous retourner complétée avant chaque sortie et vaudra pour inscription définitive.

Une liste d'attente sera mise en place. Clôture des inscriptions 2 semaines avant la sortie.

Pour les jeunes extérieurs au territoire, les inscriptions se feront en fonction des places restantes disponibles à la clôture des inscriptions.

Plage horaire approximative à confirmer : 8h-18h au départ de La Ferté-Milon, Vic-sur-Aisne et Villers-Cotterêts en fonction des sorties / 8h-20h pour la sortie en famille à Fort-Mahon

Pour tout renseignement : Patricia AERTS – 03.23.55.98.97 - p.aerts@retzenvalois.fr

Vos coordonnées sont indispensables pour vous informer des prochaines sorties et vous contacter si besoin. Elles seront utilisées uniquement dans le cadre de nos activités et ne seront en aucun cas diffusées.

JEUNE : Nom : Prénom :
Date de naissance :/...../..... Sexe : M F
Tél. portable : Mail :@.....

RESPONSABLE LEGAL :

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Commune :
Tél. domicile : Tél. portable :
Tél. travail : Mail :@.....

Merci de tourner la page ►

CONJOINT ou AUTRE RESPONSABLE LEGAL : Parent 1 Parent 2 Autre

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune : Tél :

Cocher la ou les cases correspondante(s) aux sorties/séjours souhaité(e)s

Territoire CCRV **Hors territoire**

N° 1 – Sortie au Parc Saint Paul – 48 places par sortie

13 € **14 €**

Samedi 25 Mai 2019 – départ de La Ferté-Milon

Samedi 1er Juin 2019 – départ de Vic-sur-Aisne

Samedi 15 Juin 2019 – départ de Villers-Cotterêts

N° 2 – Sortie au Parc Aventure à Fleurines – 48 places

20 € **22 €**

Samedi 29 Juin 2019

Départ de Vic-sur-Aisne puis Villers-Cotterêts

N° 3 – Sortie Japan Expo à Paris – 48 places

13 € **14 €**

Dimanche 7 Juillet 2019

Départ de Vic-sur-Aisne puis Villers-Cotterêts

N° 4 – Sortie à l'île de loisirs de Jablines – 48 places

5 € **6 €**

Samedi 20 Juillet 2019

Départ de Vic-sur-Aisne puis Villers-Cotterêts

N° 5 – Sortie en famille à Fort Mahon – 56 places

4 € / pers **5 € / pers**

Dimanche 28 Juillet 2019

Départ de Villers-Cotterêts puis Vic-sur-Aisne

Nombre de personnes :

N° 6 – Sortie au Zoo de Thoiry – 48 places

16 € **18 €**

Samedi 28 Septembre 2019

Départ de Vic-sur-Aisne puis Villers-Cotterêts

N°7 – Sortie à Reims – 48 places

8 € **9 €**

Musée de l'auto le matin et bowling l'après-midi

Samedi 12 Octobre 2019

Départ de Villers-Cotterêts puis Vic-sur-Aisne

N° 8 – Week-end équitation à Charmes – 12 places

65 € **72 €**

Samedi 26 et Dimanche 27 Octobre 2019

Départ en fonction des inscriptions à définir

N° 9 – Sortie à Lewarde et Noeux les Mines - 48 places par sortie

16 € **18 €**

Musée de Lewarde le matin et piste de ski au terril de Noeux-les-Mines l'après-midi.

Samedi 9 Novembre 2019 – départ de La Ferté Milon

Samedi 16 Novembre 2019 – départ de Vic-sur-Aisne

Samedi 23 Novembre – départ de Villers-Cotterêts

Séjour vacances en centre d'hébergement à Le Cateau (59) Maison Familiale et Rurale

30 places par séjour - Clôture des inscriptions le 12 juin

Habitants CCRV

Hors CCRV

15 juillet au 20 juillet (8-10 ans)

80 € **87 €**

22 juillet au 27 juillet (11-13 ans)

80 € **87 €**

(tarifs hors aides CAF - MSA)

Je, soussigné(e) atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur avec mon enfant.

Date :

Signature :

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

CERFA N° 85-0233

CETTE FICHE A ETE CONCUE POUR RECUEILLIR LES RENSEIGNEMENTS MEDICAUX QUI POURRONT ETRE UTILES PENDANT LE SEJOUR DE L'ENFANT. ELLE EVITE DE VOUS DEMUNIR DE SON CARNET DE SANTE. ELLE VOUS SERA RENDUE A LA FIN DU SEJOUR.

I. ENFANT NOM : PRENOM :
 SEXE GARÇON FILLE DATE DE NAISSANCE : ___/___/___

II. VACCINATIONS (Remplir à partir du carnet de santé, du carnet ou des certificats de vaccination de l'enfant ou joindre les photocopies des pages correspondantes du carnet de santé)

Précisez s'il s'agit :	VACCINS PRATIQUES	DATES
Du DT polio	___/___/___
Du DT coq	___/___/___
Du Tétracoq	___/___/___
D'une prise polio RAPPELS	___/___/___
	___/___/___

ANTITUBERCULEUSE (BCG)		ANTIVARIOLIQUE		AUTRES VACCINS	
	DATES	VACCIN	DATES	VACCINS	DATES
1 ^{er} VACCIN	___/___/___	___/___/___	___/___/___
REVACCINATION	___/___/___	1 ^{er} RAPPEL	___/___/___	___/___/___

SI L'ENFANT N'EST PAS VACCINE POURQUOI ?

	NATURE	DATES
INJECTIONS DE SERUM	___/___/___
	___/___/___

III. RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT
 L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES :

RUBEOLE	VARICELLE	ANGINES	RHUMATISMES	SCARLATINE
non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>				
COQUELUCHE	OTITES	ASTHME	ROUGEOLE	OREILLONS
non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>				

INDIQUEZ ICI LES AUTRES DIFFICULTES DE SANTE EN PRECISANT LES DATES : (maladies, accidents, crises convulsives, allergies, hospitalisations, opérations chirurgicales)

..... / /

..... / /

..... / /

IV. RECOMMANDATIONS DES PARENTS :

.....

ACTUELLEMENT L'ENFANT SUIV-IL UN TRAITEMENT ? non oui
 SI OUI, LEQUEL ?
 SI L'ENFANT DOIT SUIVRE UN TRAITEMENT PENDANT SON SEJOUR, N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE L'ORDONNANCE AUX MEDICAMENTS.

L'ENFANT MOUILLE-T-IL SON LIT ? non occasionnellement oui
 S'IL S'AGIT D'UNE FILLE, EST-ELLE REGLEE ? non oui

V. RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM : PRENOMS :
 ADRESSE (pendant la période du séjour) :

N° DE S.S.	N° DE TEL	DOMICILE	BUREAU
.....

ADRESSE DU CENTRE PAYEUR :

Je soussigné, responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Signature :
 DATE :

PARTIE RESERVEE A L'ORGANISATEUR

LIEU DU SEJOUR :

Cachet de l'Organisme (siège social)

ARRIVEE LE ___/___/___
 DEPART LE ___/___/___

OBSERVATIONS FAITES AU COURS DU SEJOUR

PAR LE MEDECIN (qui indiquera ses nom, adresse et n° de téléphone)
 PAR LE RESPONSABLE DU SEJOUR (qui indiquera ses nom et adresse)

Autorisation droit à l'image

Nous soussignés

Parent 1.....Et/ou parent 2.....

Père, mère, tuteurs légaux de :

Nom (nom de l'enfant) :..... Prénom :.....

Date de naissance :.....

Demeurant :

- Autorisons gracieusement la CCRV,
 N'autorisons pas la CCRV,
dont le siège est situé au 9 rue Marx Dormoy BP 133 02603 Villers-Cotterêts :

- **à prendre des photographies et/ou à procéder au tournage d'images vidéo** représentant notre enfant dans le cadre des sorties nommées ci-dessus.

- **à exploiter, reproduire et diffuser** l'(les) image(s) mentionnées ci-dessus conformément à l'article 9 du Code civil uniquement pour la promotion et la communication des activités sportives mises en place par la CCRV sous toute forme, imprimé ou électronique, sur tous supports connus et inconnus à ce jour (réseaux sociaux inclus), dans le monde entier pour une durée de 10 ans, sauf dénonciation anticipée par notre enfant après sa majorité auquel cas la présente autorisation prendra fin à réception de la dénonciation.

- **à conserver ces images** dans la photothèque-vidéothèque de la CCRV en vue de leur utilisation aux fins visées ci-dessous.

- **à permettre à un tiers** (presse, partenaire de la CCRV...) **l'exploitation et la reproduction** de la (des) images mentionnées ci-dessus, conformément à l'article 9 du Code civil uniquement pour la promotion et la communication des activités de la CCRV sous toute forme, imprimé ou électronique, sur tous supports connus et inconnus à ce jour (réseaux sociaux inclus), intégralement ou par extrait, dans le monde entier pour une durée de 10 ans.

Renonce en conséquence à solliciter une quelconque compensation à quelque titre que ce soit pour ma participation aux prises de vue et pour leur diffusion dans les conditions visées ci-dessus.

Je suis informé(e) que, conformément à la réglementation européenne, je dispose d'un droit d'accès aux données qui me concernent, de rectification, d'effacement, à la limitation du traitement, d'opposition au traitement, à la portabilité des données et d'opposition que je peux exercer en m'adressant au délégué à la protection des données désigné par la CCRV ou directement à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS Cedex 07. Tél : 01 53 73 22 22 - Fax : 01 53 73 22 00

Il est précisé que :

Le bénéficiaire de l'(des) images mentionnée(s) ci-dessus s'engage à respecter le droit à l'image de la personne. Il s'interdit expressément de procéder à une exploitation de l'image ou des images, susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni de les utiliser dans toute exploitation préjudiciable.

Ces images ne seront ni communiquées à d'autres personnes, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages.

Fait à Le

Signature du ou des représentant(s) légal(ux)
précédée de la mention lu et approuvé

Signature de l'enfant :

Règlement intérieur Loisirs Juniors CCRV Année 2019

Préambule

Un règlement intérieur a été établi afin d'accueillir au mieux les jeunes et leur proposer des activités de qualité mais aussi pour assurer une meilleure organisation dans le respect des règles nécessaires au bon fonctionnement des activités.

Le présent règlement est reconnu comme valable et obligatoire tant pour les jeunes que pour les parents, les animateurs et l'organisateur. Il est mis à disposition des parents au moment de l'inscription qui devront attester en avoir pris connaissance avec leur enfant en signant les documents « Fiche d'inscription » et « Autorisation parentale ».

Ce document devra être conservé par la famille.

Conditions d'admission

La Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) organise des activités en faveur des jeunes de 8 à 13 ans habitant sur le territoire de la communauté de communes. Ces activités peuvent être étendues aux jeunes ayant une résidence en dehors du territoire selon le nombre de places disponibles.

En effet, il est prévu un effectif de 48 jeunes et au-delà de celui-ci, une liste d'attente est constituée. Ainsi en cas d'absence ou d'annulation, une place peut être proposée à un jeune de cette liste pour l'une des sorties.

Pour être accepté aux activités, tout jeune doit au préalable faire l'objet d'une inscription. Une fiche d'inscription doit être impérativement complétée et chaque sortie fait l'objet d'une autorisation parentale spécifique adressée aux familles concernées. Cette dernière sera renvoyée accompagnée du règlement des droits d'inscription.

Les jeunes qui fréquentent les activités et qui suivent un traitement médical, doivent fournir l'ordonnance spécifiant les noms des médicaments et les modalités (médicaments dans leur emballage d'origine avec la notice d'utilisation). Les nom et prénom du jeune doivent être inscrits sur chaque boîte.

Encadrement

Les animateurs sont chargés de veiller à la sécurité, à la propreté et au respect des règles. Ils assurent l'encadrement pendant les activités et sont garants du bon déroulement des programmes durant les activités d'animation (transport et activités).

L'organisateur rappelle et rappellera aux animateurs qu'ils doivent adopter une conduite conforme à la réglementation en vigueur (A.C.M.) lors de l'activité. Les animateurs, seront reconnus comme co-éducateurs et responsables et devront en ce sens adopter en permanence une attitude compatible avec la mission qui leur est confiée.

Les jeunes sont sous la responsabilité des animateurs durant les activités. A la fin des activités, ils sont sous l'entière responsabilité de leur(s) responsable(s) légal(aux).

Ainsi, les autorisations parentales précisent si un jeune doit repartir seul ou accompagné. Dans ce second cas, il ne pourra repartir qu'avec la personne majeure dont le nom figure sur le dossier.

Si aucune de ces personnes ne se présente aux horaires prévus, le jeune ne pourra en aucun cas repartir seul. Le responsable avertira alors les parents ou la personne en charge de le reprendre.

En cas de prise en charge sur le lieu de l'activité, avant la fin de la sortie, les personnes habilitées à venir chercher l'enfant devront se munir d'une pièce d'identité avec photo et signer sur place un document de décharge de responsabilité.

Conditions de règlement

Les montants d'inscription sont calculés en fonction du coût des sorties et des transports bus.

L'autorisation parentale pour chaque sortie devra être impérativement accompagnée du règlement.

Les possibilités de règlement sont indiquées sur le dossier d'inscription.

Assurances

L'organisateur attire l'attention des parents sur la nécessité pour leur enfant d'être couvert durant les activités par une assurance en responsabilité civile. La signature des autorisations parentales vaut pour attestation de l'existence d'une telle assurance.

Effets et objets personnels du jeune

Il est fortement déconseillé d'apporter lors de l'activité tout objet ayant plus ou moins de valeur, quelle qu'en soit la nature. L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de détérioration, perte ou vol.

Règles de vie

Politesse et bonne tenue doivent être observées par toutes les personnes fréquentant l'activité jeune (adultes comme jeunes).

Les parents sont pécuniairement responsables de toute dégradation matérielle volontaire et devront rembourser le matériel abîmé. Les animateurs sont soumis aux mêmes obligations.

Toute atteinte aux personnes ou aux biens peut donner lieu à l'application d'une sanction disciplinaire.

Les parents seront avertis par les animateurs ou l'organisateur de toute sanction qui pourra être prise et si le comportement persiste, un rendez-vous sera proposé, avant toute décision d'exclusion temporaire ou définitive sur les prochaines sorties organisées dans l'année.

Service enfance jeunesse : 03 23 55 98 97 - p.aerts@retzenvalois.fr